

INFORMO



Economie sociale et solidaire : près d'un emploi salarié sur dix en région Centre

L'économie sociale et solidaire regroupe près de 13 % des établissements et 9 % de l'emploi salarié du Centre. Elle est principalement composée d'associations et de coopératives locales. A elles seules, les associations sportives, culturelles et de loisirs représentent le cinquième du secteur. Ces établissements sont relativement plus présents dans le sud de la région. Ce secteur particulier, à la frontière du marchand et du non marchand, offre davantage de postes de travail non permanents qu'en moyenne dans la région. Les postes de cadres sont aussi plus nombreux ainsi que ceux occupés par des femmes. Les salaires dans les associations sont moins élevés que dans l'ensemble de l'économie régionale.

Gilles Valaison

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est depuis quelques années un des éléments d'une réflexion sur le nécessaire développement des activités de proximité et des services à la personne pour renforcer le lien social au niveau local. En région Centre, au premier janvier 2003, près de 21 000 établissements inscrits dans le répertoire SIRENE relèvent de ce secteur, soit près de 13 % des établissements régionaux. Ils regroupent 61 000 emplois salariés, soit 9 % du total des emplois salariés de l'industrie, du commerce et des services. Malgré leur grande diversité d'activités, ces établissements de l'économie sociale et solidaire présentent une certaine homogénéité, dans leurs statuts et dans leurs principes de fonctionnement.

BEAUCOUP D'ASSOCIATIONS À DIMENSION LOCALE

Début 2003, un peu moins de trois établissements de l'économie sociale et solidaire sur quatre sont des associations, soit plus de 15 000 établissements offrant près de 43 000 emplois. Les coopératives représentent pour leur part un peu moins d'un établissement sur quatre pour près de 11 000 emplois. En terme d'établissements, le nombre de mutuelles est marginal mais ce secteur représente plus de 6 000 emplois.

Au sein des associations, 4 500 établissements exercent dans le secteur du sport, de la culture et des loisirs, soit plus d'un établissement de l'économie sociale et solidaire sur cinq. Les autres grands domaines d'activité sont le social (1 500 associations) et l'éducation (1 000).

En dehors du secteur associatif, les coopératives agricoles occupent une place importante avec 8 % des établissements de

l'économie sociale et solidaire du Centre. Les coopératives de crédit rassemblent quant à elles près de 1 000 établissements (5 % du secteur).

L'économie sociale et solidaire du Centre est constituée à 82 % d'entreprises mono-établissement. Neuf associations sur dix sont des établissements uniques, mais cette situation est moins fréquente dans le domaine de la santé. Ce n'est le cas que

Près de trois établissements sur quatre sont des associations

	nombre d'établissements	répartition (en %)	proportion d'établissements (en %)	
			dont le siège est en région Centre	confondus avec l'entreprise (*)
Coopératives	4 718	22,6	93,3	71,3
coopératives agricoles	1 662	8,0	97,5	74,2
coopératives de crédit	990	4,7	76,5	13,1
coopératives de production	32	0,2	46,9	40,6
autres coopératives	2 034	9,7	98,9	97,6
Mutuelles	414	2,0	59,4	17,4
mutuelles d'assurance	178	0,9	41,0	2,2
mutuelles de prévoyance	236	1,1	73,3	28,8
Associations	15 251	73,1	96,9	86,6
éducation	1 063	5,1	93,8	73,2
santé	156	0,7	87,2	29,5
social	1 449	6,9	90,1	58,7
sports, culture, loisirs	4 533	21,8	99,0	93,6
accueil, hébergement, restauration	524	2,5	95,0	83,0
services aux entreprises	367	1,8	90,2	68,1
associations de personnes	211	1,0	97,6	58,8
autres associations	6 948	33,3	98,1	93,3
Autres (fondations, congrégations, groupements d'employeurs...)	490	2,3	88,8	80,2
Ensemble de l'économie sociale et solidaire	20 873	100,0	95,1	81,6

(*) : entreprises à un seul établissement
Source : INSEE - répertoire Sirene au 01/01/2003

Une densité d'établissements plus faible dans le nord de la région

	Cher		Eure-et-Loir		Indre		Indre-et-Loire		Loir-et-Cher		Loiret		Centre	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Coopératives	623	22,9	715	23,9	797	30,0	918	19,0	778	26,1	887	18,9	4 718	22,6
Mutuelles	48	1,8	51	1,7	45	1,7	113	2,3	79	2,7	78	1,7	414	2,0
Associations	1 977	72,6	2 106	70,2	1 756	66,2	3 714	76,9	2 071	69,5	3 627	77,3	15 251	73,1
Autres	74	2,7	125	4,2	55	2,1	85	1,8	52	1,7	99	2,1	490	2,3
Ensemble de l'économie sociale et solidaire (ESS)	2 722	100,0	2 997	100,0	2 653	100,0	4 830	100,0	2 980	100,0	4 691	100,0	20 873	100,0
Ensemble de l'économie régionale	21 692		26 091		18 833		35 993		22 553		37 007		162 169	
<i>part de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble</i>		12,5		11,5		14,1		13,4		13,2		12,7		12,9
<i>poids du département dans l'ESS régionale</i>		13,0		14,4		12,7		23,1		14,3		22,5		100,0
<i>densité d'établissements (*)</i>		87		74		115		87		95		76		86

(*) : nombre d'établissements relevant de l'économie sociale et solidaire pour 10 000 habitants

Source : INSEE - répertoire Sirène au 01/01/2003

pour sept coopératives sur dix. Associations et coopératives sont très ancrées dans la région : 93 % des coopératives et 97 % des associations ont un siège situé en région Centre.

Les petits établissements sont nombreux dans l'économie sociale et solidaire, mais leur poids est le même que dans l'ensemble de l'appareil productif du Centre. Dans les deux cas, sept établissements employeurs sur dix n'ont pas plus de cinq salariés.

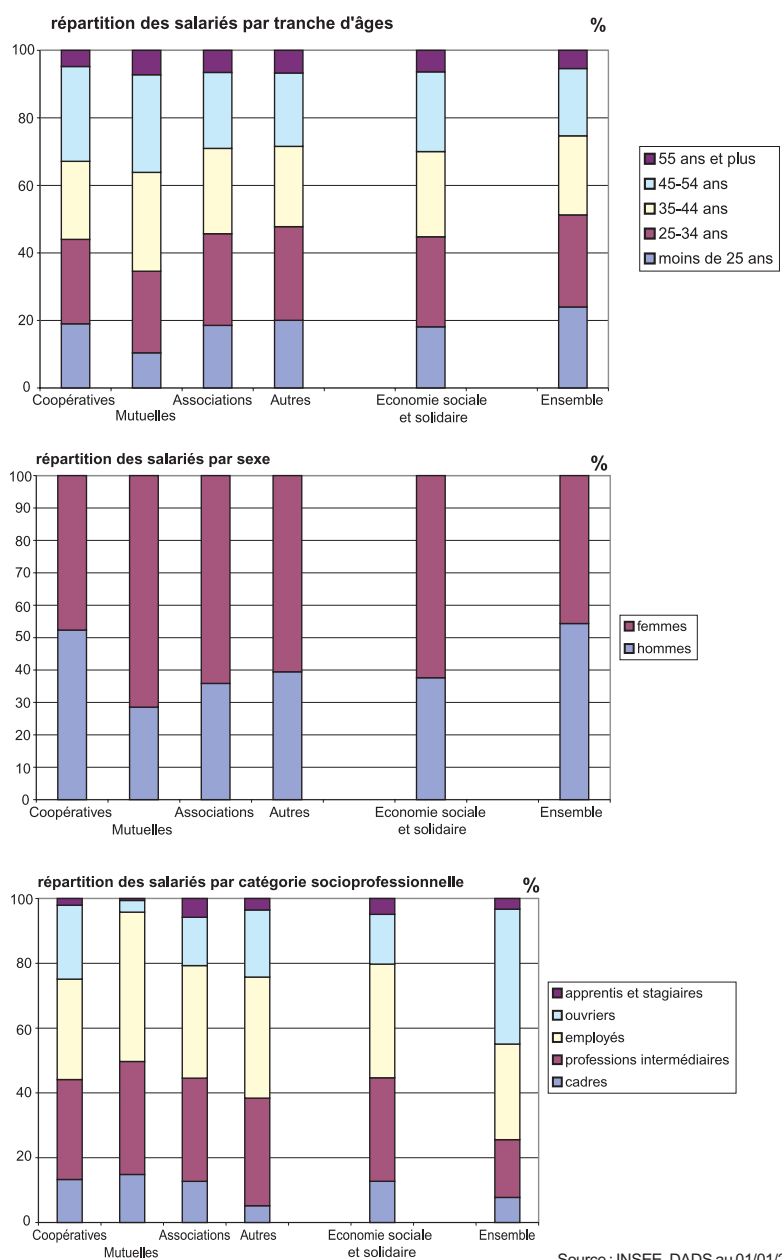
UN SECTEUR PLUS PRÉSENT DANS LE SUD DE LA RÉGION

Les emplois dans l'économie sociale et solidaire sont les plus nombreux dans les départements du Loiret (près de 17 000 emplois) et d'Indre-et-Loire (plus de 15 000 emplois). Mais leur proportion dans le total des emplois salariés est la plus importante dans le Cher (11 % des emplois salariés de l'industrie, du commerce et des services). A l'opposé, cette proportion est la plus faible en Eure-et-Loir avec seulement 8 % des emplois salariés du département.

Le poids de l'économie sociale et solidaire dans le tissu économique local peut également être mesuré en rapportant le nombre d'établissements du secteur à la population. Avec 115 établissements relevant de l'économie sociale et solidaire pour 10 000 habitants, l'Indre arrive nettement en tête. A l'instar de l'emploi, les établissements de l'économie sociale et solidaire sont, en proportion, moins nombreux dans le nord de la région, avec seulement 76 établissements pour 10 000 habitants dans le Loiret et 74 en Eure-et-Loir.

Les départements du Loiret et d'Indre-et-Loire présentent un profil similaire au niveau du type d'établissement. Les associations sont en effet plus nombreuses que

PLUS DE FEMMES ET PLUS DE CADRES



la moyenne régionale dans ces deux départements (77 % des établissements de l'économie sociale et solidaire), au détri-

ment des coopératives (19 % des établissements dans les deux cas). L'Indre et le Loir-et-Cher s'opposent à ces deux départe-

tements. La proportion de coopératives y est en effet supérieure à la moyenne régionale (30 % dans l'Indre et 26 % en Loir-et-Cher) mais les associations sont moins nombreuses (70 % en Loir-et-Cher, 66 % dans l'Indre).

MOINS D'EMPLOIS PERMANENTS

Dans les contrats de travail offerts par les établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire, les postes de travail « occasionnels » sont plus fréquents que dans l'ensemble de l'économie régionale.

Ces postes, qui correspondent à des emplois très saisonniers ou très intermittents, représentent en effet 27 % du total des postes de travail de l'économie sociale et solidaire contre 20 % dans l'ensemble de l'appareil productif du Centre. Cette relative importance s'explique surtout par le poids des associations dans le secteur, lesquelles offrent plus fréquemment ce type de contrat : un tiers des postes du secteur associatif sont occasionnels, contre seulement 6 % dans les coopératives et 5 % dans les mutuelles.

L'emploi salarié « non occasionnel », permanent ou non, est donc moins répandu dans l'économie sociale et solidaire. Il totalise un peu moins de 60 000 postes de travail dans les associations, loin devant les coopératives (14 000 postes) et les mutuelles (2 500 postes). Au sein de ces postes non occasionnels, les postes permanents sont relativement moins nombreux qu'en moyenne régionale. Seuls 29 % des postes de travail dans l'économie sociale et solidaire sont des postes permanents contre 36 % dans l'ensemble de l'économie régionale. Le secteur regroupe ainsi moins de 33 000 postes permanents en 2000, soit 7 % des postes permanents du Centre.

Cette faible proportion de postes permanents s'explique une nouvelle fois par la place importante des associations dans l'économie sociale et solidaire. Elle va de pair avec une féminisation élevée des emplois. Les femmes occupent ainsi près de deux postes de travail non occasionnels sur trois dans les associations, et près de trois sur quatre dans les mutuelles. La proportion d'emplois féminins est plus faible dans les coopératives (moins d'un poste sur deux) mais reste légèrement supérieure à celle de l'ensemble des salariés.

L'économie sociale et solidaire : 9 % des emplois salariés du Centre

	établissements employeurs		effectif salarié (1) au 31/12/2000		total des postes sur l'année 2000 (1)		salaire annuel net moyen (milliers d'euros)
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Coopératives	515	7,6	10,5	17,1	15,0	13,1	18,9
Mutuelles	283	4,2	6,1	9,9	7,6	6,6	20,0
Associations	5 794	85,4	42,6	69,9	88,8	77,6	12,2
Autres	188	2,8	1,9	3,1	3,1	2,7	13,0
Economie sociale et solidaire	6 780	100,0	61,1	100,0	114,5	100,0	14,2
Ensemble de l'économie régionale	63 206		682,5		1233,7		15,6

(1) : en millier
Source : INSEE- DADS au 01/01/2001

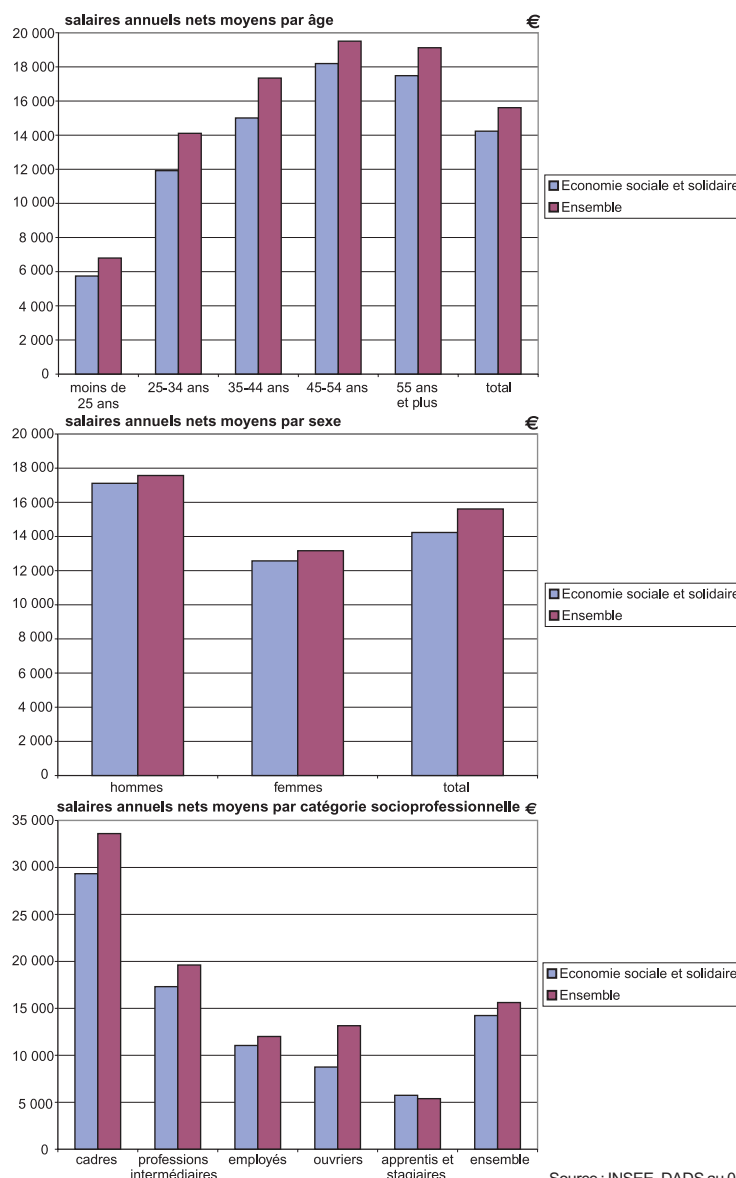
DAVANTAGE DE POSTES OCCUPÉS PAR DES CADRES OU DES SALARIÉS PLUS ÂGÉS

Les jeunes actifs sont moins nombreux dans l'économie sociale et solidaire. Les moins de 25 ans occupent ainsi un peu moins d'un poste de travail non occasionnel sur cinq dans le secteur, contre un sur quatre dans l'ensemble de l'économie régionale. Les plus âgés sont par contre un peu plus présents : 30 % des postes non

occasionnels de l'économie sociale et solidaire sont occupés par des salariés d'au moins 45 ans contre 25 % en moyenne.

Les catégories socioprofessionnelles les plus « élevées » sont mieux représentées dans l'économie sociale et solidaire. 13 % des postes non occasionnels du secteur sont occupés par des cadres contre 8 % dans l'ensemble des établissements employeurs de la région. Le constat est identique pour les professions intermédiaire-

DES SALAIRES MOINS ELEVES DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Source : INSEE, DADS au 01/01/2001

res, qui représentent près d'un poste non occasionnel sur trois dans l'économie sociale et solidaire contre moins d'un sur cinq dans l'économie régionale.

Le poids des catégories socioprofessionnelles diffère sensiblement d'une branche à l'autre, les établissements de l'économie sociale et solidaire couvrant des activités souvent très variées. Les postes d'employés sont ainsi plus nombreux dans les mutuelles. En revanche, le faible nombre d'établissements industriels fait que les postes d'ouvriers sont peu présents.

DES SALAIRES PLUS FAIBLES DANS LES ASSOCIATIONS

Les salariés permanents de l'économie sociale et solidaire touchent un salaire annuel net moyen de 14 200 €, inférieur de 9 % à celui de l'ensemble des salariés permanents de l'industrie, du commerce et des services. Cette situation se retrouve dans toutes les catégories socioprofessionnelles, à l'exception des apprentis et stagiaires, mais les écarts de salaire augmentent avec la catégorie socioprofessionnelle. Le salaire annuel net moyen des employés de l'économie sociale et solidaire est ainsi inférieur de 8 % à celui de l'ensemble des employés. Cet écart monte à 12 % pour les professions intermédiaires et atteint 13 % pour les cadres.

A nouveau, c'est le poids du secteur associatif, avec un salaire moyen de 12 200 € par an, qui entraîne les salaires de l'économie sociale et solidaire vers le bas. Les salariés permanents dans les mutuelles touchent pour leur part un salaire moyen de 20 000 € par an, supérieur de 28 % à la moyenne régionale, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Dans les coopératives, le salaire net moyen est

supérieur de 21 % à la moyenne régionale avec 18 900 € par an, mais ce n'est pas le cas pour toutes les catégories socioprofessionnelles.

Les salaires des hommes sont plus élevés que ceux des femmes dans l'ensemble de l'économie sociale et solidaire. Les hommes ont en effet plus souvent des fonctions d'encadrement, tandis que les femmes sont plus nombreuses dans les fonctions d'exécution. Le secteur est également marqué par une forte présence d'emplois féminins à temps partiel. C'est dans le secteur associatif que les écarts

entre sexes sont les plus faibles : avec 11 300 €, le salaire féminin dans les associations représente ainsi 82 % du salaire masculin (13 800 €). Cette proportion est de 72 % dans les coopératives et 60 % dans les mutuelles.

Si les salaires sont en moyenne inférieurs dans l'économie sociale et solidaire, l'écart avec l'ensemble de l'économie régionale diminue avec l'âge et quelle que soit la tranche d'âge, les salaires dans les mutuelles et dans les coopératives sont une nouvelle fois plus élevés que ceux de l'ensemble de l'appareil productif.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

AVERTISSEMENT

L'approche utilisée pour cerner le champ de l'économie sociale et solidaire repose sur la notion d'établissement, défini comme une unité de production localisée géographiquement, individualisée et juridiquement dépendante d'une entreprise. Seuls les établissements inscrits au répertoire Sirene sont retenus ici. Pour de nombreuses associations qui n'emploient pas de salariés ou qui ne sont pas soumises à des obligations fiscales, cette démarche d'inscription reste facultative ; le champ retenu dans cette étude exclut donc les activités bénévoles, pourtant importantes dans le secteur associatif.

LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La nomenclature utilisée, qui s'appuie sur les travaux de l'Association pour le Développement et la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDES), est un croisement entre le statut juridique de l'établissement et son activité principale.

Quatre grands secteurs ont été constitués :

- **les coopératives** : groupements de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs, gérés par leurs membres, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations,
- **les mutuelles** : mouvements sociaux basés sur les principes de solidarité et d'entraide, visant la recherche désintéressée de la prévoyance et de l'assurance au profit des adhérents,
- **les associations** : personnes morales par lesquelles deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que le partage des bénéfices,
- **les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire** : sont réunis dans ce secteur les établissements qui relèvent de l'économie sociale et solidaire sans pour autant entrer dans une des trois catégories précédentes (fondations, congrégations, groupements d'employeurs,...).

Ces quatre secteurs ont ensuite été ventilés en quinze postes détaillant l'activité dominante.

LES SOURCES UTILISÉES

Les données concernant les établissements sont issues du répertoire Sirene au 01/01/2003. Les salariés de l'économie sociale et solidaire sont eux abordés à travers du fichier DADS du 01/01/2001. On constate des différences de décompte parfois importantes : le répertoire Sirene est un répertoire d'identification des établissements où le nombre de salariés est mentionné à titre indicatif. Au contraire, le fichier DADS contient des données fiables en matière d'emploi salarié, mais moins pertinentes pour repérer des établissements.

L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES DADS

La distinction entre les différentes formes d'emploi repose sur la notion de poste de travail, défini comme une période de travail pour un salarié donné dans une même entreprise. Un salarié peut occuper plusieurs postes dans différents établissements ; ces différents postes seront alors comptabilisés. Les postes totaux sur l'ensemble de l'année, c'est-à-dire le nombre de contrats de travail offerts dans l'année par les établissements employeurs, se décomposent de la manière suivante :

les postes occasionnels : ils correspondent à des emplois très saisonniers ou très intermittents, ou encore des emplois secondaires à une activité principale ;

les postes non occasionnels, au travers desquels sont abordées les caractéristiques des salariés de l'économie sociale et solidaire. Ils sont de deux types :

postes permanents : postes de travail à temps complet (ou temps partiel d'au moins 80 %) ;

postes non permanents : postes autres que les postes permanents et qui dépassent les seuils fixés pour les postes occasionnels.

MESURE DES SALAIRES

Le salaire annuel net moyen est le salaire moyen perçu, net de prélèvements à la source, par les seuls salariés permanents. Il comprend les primes, avantages en nature et indemnités versés en complément de rémunération. Il prend en compte toutes les périodes successives de travail dans l'année, ainsi que les activités complémentaires du salarié relevant de plusieurs employeurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « *Économie sociale et solidaire : 9 000 établissements employeurs* », *Le quatre pages Insee Aquitaine*, n°133, octobre 2004.
 - *L'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes*, Direction régionale de Rhône-Alpes, Les Dossiers de l'Insee, n°146, mai 2003.
 - *L'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées*, Direction régionale de Midi-Pyrénées, Les Dossiers de l'Insee - Résultats, n°105, juillet 2001.
 - « *La vie associative en 2002 : 12 millions de bénévoles* », *Insee Première*, n°946, janvier 2004.
- D'autres études sont disponibles sur les sites régionaux de l'Insee : www.insee.fr